

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 29 mars 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Héléne MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Héléne ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Jean-Louis BONAN représenté par Marlène PREVOST - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Patrick PAPPALARDO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Vincent GOMEZ - Emilie DOURNAYAN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Roland GIBERTI représenté par Héléne MARCHETTI - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Marcel GRELY représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par Annie GRIGORIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Guy MATTEONI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard POLIZZI - Patrick PADOVANI représenté par Marie-Josée BATTISTA - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Maxime TOMMASINI représenté par Jean ROATTA - Kheïra ZENAFI représentée par Richard FINDYKIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Samia GHALI - Martine GOELZER - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 29 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DDA 002-554/17/CT

■ Approbation de la Charte d'engagement EcoWatt Paca

Information du Conseil de Territoire

DEE 17/15243/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

La région Provence-Alpes-Côte d'azur, en tant que péninsule électrique, a très tôt pris conscience de sa fragilité et de la nécessité de maîtriser ses pointes de consommation et son approvisionnement en électricité. La situation est moins critique sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence que sur l'est de la région mais la sécurité et la continuité de l'approvisionnement électrique restent une préoccupation de la collectivité, ne serait-ce que par solidarité avec nos voisins.

Aujourd'hui, le développement du chauffage électrique, ainsi que des équipements individuels et collectifs de climatisation, génère des pointes de consommation qui pèsent sur le réseau électrique en période de grand froid et de forte chaleur. En fonction de la température, le pic journalier peut ainsi s'envoler, amenant le réseau électrique régional aux limites de ses capacités de fonctionnement. Les effets des pointes nécessitent par ailleurs le recours à des productions électriques générant directement ou indirectement des émissions de GES impactant le bilan de la production électrique (mise en marche des centrales thermiques).

Aujourd'hui, la pointe de consommation électrique, ou consommation maximale journalière, s'établit en hiver entre 18h et 20h. En PACA, la pointe de consommation historique continue de croître année après année (+28% depuis 2004). Elle repose sur la conjonction de 3 éléments comportementaux :

- une grande partie de la population se met à consommer en même temps, à la fois sur les zones de travail et les zones d'habitation ;
- le froid et/ou le froid ressenti accroissent l'effet de pointe ;
- une période de temps courte : 2 heures sur une journée, et des pics de consommation fort voire extrême pendant moins de 20 jours par an en moyenne.

Il ne faut pas négliger non plus le fait qu'en période estivale, l'impact du changement climatique sur les températures, conduit petit à petit à l'apparition de pics de consommation électrique.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de contribution à la transition énergétique et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, elle est donc fondée à agir dans ces domaines. Par ailleurs, la collectivité dispose de nombreux leviers pour contribuer à la maîtrise des pics de consommations électrique à travers le fonctionnement de ces services, la gestion de son patrimoine et sa capacité de communication vers ses habitants. Elle dispose ainsi de la capacité à agir pour la maîtrise des pics de consommation électrique.

Pour toutes ces raisons, il est important d'engager le territoire dans une démarche responsable de maîtrise des pointes de consommation d'électricité. Cette démarche devra s'appuyer sur de nombreux leviers comme le développement d'une offre équilibrée d'énergie dans les zones d'aménagement, reposant un mix entre toutes les formes d'énergie (électrique, gaz, énergie renouvelables, réseaux de chaleur ...), la performance énergétique des équipements et des bâtiments et les comportements individuels et collectifs.

ÉcoWatt constitue un élément de réponse à ces enjeux. Ce dispositif vise à sensibiliser la population de la région PACA et donc de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux pointes de consommation en hiver afin

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

de les inciter à procéder aux bons gestes énergie, tout en relayant l'information auprès de leur entourage. ÉcoWatt est un tableau de bord qui diffuse l'information sur le système électrique régional. En ayant accès à cette information, tous les consommateurs de la région peuvent adapter leur comportement et ainsi contribuer à diminuer la pointe de consommation du soir.

Pour appuyer cette démarche, les partenaires de la démarche ÉcoWatt (RTE, la Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Régional PACA, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la Principauté de Monaco, l'ADEME et Enedis) ont décidé, depuis l'hiver 2010, de mettre à disposition de toutes les collectivités/institutions du territoire une charte d'engagement.

Cette charte donne un cadre de référence et concrétise les actions auxquelles la collectivité s'engage à procéder en devenant signataire. Les engagements demandés à la Métropole d'Aix Marseille Provence sont les suivants :

- Inscrire la Métropole Aix-Marseille-Provence au dispositif ÉcoWatt.
- Nommer un ambassadeur ÉcoWatt qui assurera l'information (pics de consommation, bons gestes énergies) et relaiera les témoignages de l'engagement de sa collectivité/son institution vers ÉcoWatt.
- Procéder aux bons gestes énergies, notamment en cas de pics de consommation.
- Informer nos agents selon différentes modalités d'information et de sensibilisation en interne.
- Relayer l'information et valoriser notre engagement auprès de nos partenaires et usagers.
- Soumettre notre témoignage pour une diffusion sur le site EcoWatt – rubrique « ils se sont engagés » – ou tout autre support de communication EcoWatt.

Ces engagements correspondant à ceux qui seront déclinés au sein du Plan Climat-Air-Energie Métropolitain (PCAEM) et de la stratégie d'approvisionnement énergétique, la signature de cette charte semble donc cohérente avec la démarche de notre collectivité. Cette charte permettra par ailleurs d'enrichir le contenu de ces documents stratégiques et de valoriser l'engagement de la collectivité.

Enfin, cet engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence ne saurait cependant suffire face aux enjeux énergétiques et les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution devront agir aux côtés de la Métropole pour établir cet équilibre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le projet de délibération métropolitain « Approbation de la Charte d'engagement "EcoWatt PACA ».

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire doit être informé du projet de délibération métropolitain « Approbation de la Charte d'engagement "EcoWatt PACA ».

DELIBERE

Article unique:

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération métropolitain « Approbation de la Charte d'engagement "EcoWatt PACA ».

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER